

*République Française*  
*Département : GARD*  
*Arrondissement : (Le) Vigan*  
**SAINT HIPPOLYTE DU FORT - SYMTOMA**

Séance du jeudi 20 mars 2025

Délibération N° DE\_001\_03\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
30	19	21
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
21	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt mars deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle de la Mairie), sous la présidence de Monsieur Pierre COMPAN (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES).

Présents : Monsieur Pierre COMPAN (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Madame Laurette ANGELI (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Monsieur Bernard BORDARIER (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Monsieur Robert CONDOMINES (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Fabien CRUVEILLER (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Jean-Louis CUENOT (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Lucas FAIDHERBE (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Emmanuel GRIEU (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Lionnel JEAN (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Ghislain PALLIER (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Regis VALGALIER (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Monsieur Alexandre VIGNE (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Madame Françoise JUTTEAU (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Madame Fernande BEZZINA (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Guy JAHANT (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Jean-Louis CAUSSE (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Joël POVREAU (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Nicolas DREVON (C C PIEMONT CEVENOL), Madame Isabelle BAILLY CAMPREDON (C C PAYS VIGANAIS)

Représentés : Monsieur Michel FOUGAIROLLE (C C PIEMONT CEVENOL) représenté par Monsieur Lionnel JEAN (C C PIEMONT CEVENOL), Madame Laetitia GIBERGUES (C C PIEMONT CEVENOL) représentée par Monsieur Robert CONDOMINES (C C PIEMONT CEVENOL)

Absents et Excusés : Monsieur Lmeke AARAB (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Patrick BOURDIN (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Jean BURDIN (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Bruno CANARD (C C CEVENNES GANGEOISES

-SUMENOISES), Madame Simone CAUMON (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Christian CLAVEL (C C PIEMONT CEVENOL), Madame Valerie MACHECOURT (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Joël ROUDIL (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Cedric RICO (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Jean-Pierre ZUCCONI (C C PIEMONT CEVENOL), Madame Martine DURAND (C C PAYS VIGANAIS), Madame Sabine GRZYB (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Marc WELLER (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur François ABOU (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Madame Irene LEBEAU (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Madame Madeleine MACQ (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Monsieur Jacques HILAIRE (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Madame Mary-José AGRANIER (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Bernard CAUMON (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Guilhem CHAFFIOL (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Michel FRATISSIER (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Jean-François MOLIERES (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Madame Muriel SANTNER (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Madame Elisabeth THEROND (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Madame Stephanie LAURENT (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Michel SALA (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Serge SEMENOFF (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Jacques DAUTHEVILLE (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur David FURESTIER (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Jean-Marie CASTELLVI (C C PIEMONT CEVENOL), Madame Catherine MARTIN (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Laurent GAUBIAC (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Cyril BRESSET (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Dominique GAZAIX (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Denis SAUVEPLANE (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Lionel GIROMPAIRE (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Jules CHAMOIX (C C PAYS VIGANAIS), Madame Chrystèle ROSELET (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Jérôme SAUVEPLANE (C C PAYS VIGANAIS)

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Regis VALGALIER (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES) est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

#### **Objet : COMPTE DE GESTION 2024**

Le Président, fait part à l'assemblée délibérante que le compte de gestion 2024 du trésorier s'avère strictement conforme et identique au compte administratif de l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte à l'unanimité des présents le compte de gestion 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Pierre COMPAN (C C CEVENNES  
GANGEOISES -SUMENOISES)  
Président de séance

Monsieur Regis VALGALIER (C  
C CAUSSE AIGOUAL TERRES  
SOLIDAIRES)  
Secrétaire de séance

*République Française*  
*Département : GARD*  
*Arrondissement : (Le) Vigan*  
**SAINT HIPPOLYTE DU FORT - SYMTOMA**

Séance du jeudi 20 mars 2025

Délibération N° DE\_002\_03\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
30	18	20
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
20	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt mars deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle de la Mairie), sous la présidence de Madame Laurette ANGELI (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES).

Présents : Madame Laurette ANGELI (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Monsieur Bernard BORDARIER (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Monsieur Robert CONDOMINES (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Fabien CRUVEILLER (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Jean-Louis CUENOT (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Lucas FAIDHERBE (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Emmanuel GRIEU (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Lionnel JEAN (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Ghislain PALLIER (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Regis VALGALIER (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Monsieur Alexandre VIGNE (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Madame Françoise JUTTEAU (C C CEVENNES GANGEOISES - SUMENOISES), Madame Fernande BEZZINA (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Guy JAHANT (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Jean-Louis CAUSSE (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Joël POVREAU (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Nicolas DREVON (C C PIEMONT CEVENOL), Madame Isabelle BAILLY CAMPREDON (C C PAYS VIGANAIS)

Représentés : Monsieur Michel FOUGAIROLLE (C C PIEMONT CEVENOL) représenté par Monsieur Lionnel JEAN (C C PIEMONT CEVENOL), Madame Laetitia GIBERGUES (C C PIEMONT CEVENOL) représentée par Monsieur Robert CONDOMINES (C C PIEMONT CEVENOL)

Absents et Excusés : Monsieur Pierre COMPAN (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Lmeke AARAB (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Patrick BOURDIN (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Jean BURDIN (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Bruno CANARD (C C

CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Madame Simone CAUMON (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Christian CLAVEL (C C PIEMONT CEVENOL), Madame Valerie MACHECOURT (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Joël ROUDIL (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Cedric RICO (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Jean-Pierre ZUCCONI (C C PIEMONT CEVENOL), Madame Martine DURAND (C C PAYS VIGANAIS), Madame Sabine GRZYB (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Marc WELLER (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur François ABOU (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Madame Irene LEBEAU (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Madame Madeleine MACQ (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Monsieur Jacques HILAIRE (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Madame Mary-José AGRANIER (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Bernard CAUMON (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Guilhem CHAFFIOL (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Michel FRATISSIER (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Jean-François MOLIERES (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Madame Muriel SANTNER (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Madame Elisabeth THEROND (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Madame Stephanie LAURENT (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Michel SALA (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Serge SEMENOFF (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Jacques DAUTHEVILLE (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur David FURESTIER (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Jean-Marie CASTELLVI (C C PIEMONT CEVENOL), Madame Catherine MARTIN (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Laurent GAUBIAC (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Cyril BRESSET (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Dominique GAZAIX (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Denis SAUVEPLANE (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Lionel GIROMPAIRE (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Jules CHAMOIX (C C PAYS VIGANAIS), Madame Chrystèle ROSELET (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Jérôme SAUVEPLANE (C C PAYS VIGANAIS)

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Regis VALGALIER (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES) est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

### **Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Madame Laurette ANGELI 1ère vice-présidente, délégué aux finances, fait part à l'assemblée délibérante des résultats dégagés par le compte administratif 2024 :

Résultats 2024 :

- Excédent de fonctionnement : 1 762.53€
- Déficit d'investissement : 27 160.13€

Résultats des années antérieures :

- Excédent de fonctionnement : 728 162.73€
- Excédent d'investissement : 114 591.68€

Résultats cumulés (N-1 + N ) :

- Excédent de fonctionnement : 729 925.26€
- Excédent d'investissement : 141 751.81€
- 

Restes à réaliser dépenses d'investissements : 6 870.00€

Après en avoir délibéré et en l'absence du Président sorti de la salle, le comité syndical à l'unanimité des présents approuve le compte administratif 2024 tel qu'il a été présenté et joint en annexe.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Madame Laurette ANGELI (C C CAUSSE AIGOUAL  
TERRES SOLIDAIRES)  
Président de séance

Monsieur Regis VALGALIER (C  
C CAUSSE AIGOUAL TERRES  
SOLIDAIRES)  
Secrétaire de séance

*République Française*  
*Département : GARD*  
*Arrondissement : (Le) Vigan*  
**SAINT HIPPOLYTE DU FORT - SYMTOMA**

Séance du jeudi 20 mars 2025

Délibération N° DE\_003\_03\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
30	19	21
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
21	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt mars deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle de la Mairie), sous la présidence de Monsieur Pierre COMPAN (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES).

Présents : Monsieur Pierre COMPAN (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Madame Laurette ANGELI (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Monsieur Bernard BORDARIER (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Monsieur Robert CONDOMINES (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Fabien CRUVEILLER (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Jean-Louis CUENOT (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Lucas FAIDHERBE (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Emmanuel GRIEU (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Lionnel JEAN (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Ghislain PALLIER (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Regis VALGALIER (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Monsieur Alexandre VIGNE (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Madame Françoise JUTTEAU (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Madame Fernande BEZZINA (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Guy JAHANT (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Jean-Louis CAUSSE (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Joël POVREAU (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Nicolas DREVON (C C PIEMONT CEVENOL), Madame Isabelle BAILLY CAMPREDON (C C PAYS VIGANAIS)  
Représentés : Monsieur Michel FOUGAIROLLE (C C PIEMONT CEVENOL) représenté par Monsieur Lionnel JEAN (C C PIEMONT CEVENOL), Madame Laetitia GIBERGUES (C C PIEMONT CEVENOL) représentée par Monsieur Robert CONDOMINES (C C PIEMONT CEVENOL)

Absents et Excusés : Monsieur Lmeke AARAB (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Patrick BOURDIN (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Jean BURDIN (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Bruno CANARD (C C CEVENNES GANGEOISES

-SUMENOISES), Madame Simone CAUMON (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Christian CLAVEL (C C PIEMONT CEVENOL), Madame Valerie MACHECOURT (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Joël ROUDIL (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Cedric RICO (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Jean-Pierre ZUCCONI (C C PIEMONT CEVENOL), Madame Martine DURAND (C C PAYS VIGANAIS), Madame Sabine GRZYB (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Marc WELLER (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur François ABOU (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Madame Irene LEBEAU (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Madame Madeleine MACQ (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Monsieur Jacques HILAIRE (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Madame Mary-José AGRANIER (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Bernard CAUMON (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Guilhem CHAFFIOL (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Michel FRATISSIER (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Jean-François MOLIERES (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Madame Muriel SANTNER (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Madame Elisabeth THEROND (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Madame Stephanie LAURENT (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Michel SALA (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Serge SEMENOFF (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Jacques DAUTHEVILLE (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur David FURESTIER (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Jean-Marie CASTELLVI (C C PIEMONT CEVENOL), Madame Catherine MARTIN (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Laurent GAUBIAC (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Cyril BRESSET (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Dominique GAZAIX (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Denis SAUVEPLANE (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Lionel GIROMPAIRE (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Jules CHAMOIX (C C PAYS VIGANAIS), Madame Chrystèle ROSELET (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Jérôme SAUVEPLANE (C C PAYS VIGANAIS)

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Regis VALGALIER (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES) est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

### **Objet : CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUE**

Le Président expose à l'assemblée délibérante le risque couru par la collectivité dans le cadre du contentieux engagé par le SYMTOMA à l'encontre de la société BUXOR.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2121-29, L2321-2, L2322-2, R2321-2 et R2321-3,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant que le régime de provisionnement semi-budgétaire est de droit commun pour les communes,

Considérant le risque suite au recours contentieux engagé par le SYMTOMA à l'encontre de la société BUXOR,

Le respect du principe de prudence oblige à constituer une provision pour risques conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14. Le Président rappelle que la constitution de cette provision permettra de financer la charge induite par le risque, au moyen d'une reprise. A contrario, la reprise de provision constituerait une recette si le risque venait à disparaître ou si la charge induite ne se réalisait pas.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des votants décide :

- de constituer une provision pour risques pour un montant total de 30 000.00 €,
- d'imputer ce montant à l'article 6815 du budget.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Pierre COMPAN (C C CEVENNES  
GANGEOISES -SUMENOISES)  
Président de séance

Monsieur Regis VALGALIER (C  
C CAUSSE AIGOUAL TERRES  
SOLIDAIRES)  
Secrétaire de séance

*République Française*  
*Département : GARD*  
*Arrondissement : (Le) Vigan*  
**SAINT HIPPOLYTE DU FORT - SYNTOMA**

Séance du jeudi 20 mars 2025

Délibération N° DE\_004\_03\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
30	19	21
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
21	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt mars deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle de la Mairie), sous la présidence de Monsieur Pierre COMPAN (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES).

Présents : Monsieur Pierre COMPAN (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Madame Laurette ANGELI (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Monsieur Bernard BORDARIER (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Monsieur Robert CONDOMINES (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Fabien CRUVEILLER (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Jean-Louis CUENOT (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Lucas FAIDHERBE (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Emmanuel GRIEU (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Lionnel JEAN (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Ghislain PALLIER (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Regis VALGALIER (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Monsieur Alexandre VIGNE (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Madame Françoise JUTTEAU (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Madame Fernande BEZZINA (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Guy JAHANT (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Jean-Louis CAUSSE (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Joël POVREAU (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Nicolas DREVON (C C PIEMONT CEVENOL), Madame Isabelle BAILLY CAMPREDON (C C PAYS VIGANAIS)

Représentés : Monsieur Michel FOUGAIROLLE (C C PIEMONT CEVENOL) représenté par Monsieur Lionnel JEAN (C C PIEMONT CEVENOL), Madame Laetitia GIBERGUES (C C PIEMONT CEVENOL) représentée par Monsieur Robert CONDOMINES (C C PIEMONT CEVENOL)

Absents et Excusés : Monsieur Lmeke AARAB (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Patrick BOURDIN (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Jean BURDIN (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Bruno CANARD (C C CEVENNES GANGEOISES

-SUMENOISES), Madame Simone CAUMON (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Christian CLAVEL (C C PIEMONT CEVENOL), Madame Valerie MACHECOURT (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Joël ROUDIL (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Cedric RICO (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Jean-Pierre ZUCCONI (C C PIEMONT CEVENOL), Madame Martine DURAND (C C PAYS VIGANAIS), Madame Sabine GRZYB (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Marc WELLER (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur François ABOU (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Madame Irene LEBEAU (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Madame Madeleine MACQ (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Monsieur Jacques HILAIRE (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Madame Mary-José AGRANIER (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Bernard CAUMON (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Guilhem CHAFFIOL (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Michel FRATISSIER (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Jean-François MOLIERES (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Madame Muriel SANTNER (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Madame Elisabeth THEROND (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Madame Stephanie LAURENT (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Michel SALA (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Serge SEMENOFF (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Jacques DAUTHEVILLE (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur David FURESTIER (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Jean-Marie CASTELLVI (C C PIEMONT CEVENOL), Madame Catherine MARTIN (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Laurent GAUBIAC (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Cyril BRESSET (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Dominique GAZAIX (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Denis SAUVEPLANE (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Lionel GIROMPAIRE (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Jules CHAMOIX (C C PAYS VIGANAIS), Madame Chrystèle ROSELET (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Jérôme SAUVEPLANE (C C PAYS VIGANAIS)

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Regis VALGALIER (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES) est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

## **Objet : BUDGET PRIMITIF 2025**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 du

SYM TOMA,

**LE COMITE SYNDICAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget du SYMTOMA pour l'année 2025 présenté par son Président,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 6 332 435,52**

**En dépenses à la somme de : 6 332 435,52**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	5 185 378,45
012	Charges de personnel, frais assimilés	620 420
042	Section à section	149 987,63
65	Autres charges de gestion courante	40 910
66	Charges financières	4 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	30 000
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>6 030 696,08</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	729 925,26
042	Section à section	19 856,04

70	Prod. services, domaine, ventes diverses	302 079,2
74	Dotations et participations	4 978 835,58
75	Autres produits de gestion courante	0
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>6 030 696,08</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	281 883,4
040	Section à section	19 856,04
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>301 739,44</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	10 000
001	Solde d'exécution section investissement	141 751,81
040	Section à section	149 987,63
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>301 739,44</b>

**ADOPTE A LA MAJORITE**

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Pierre COMPAN (C C CEVENNES  
GANGEOISES -SUMENOISES)  
Président de séance

Monsieur Regis VALGALIER (C  
C CAUSSE AIGOUAL TERRES  
SOLIDAIRES)  
Secrétaire de séance

*République Française*  
*Département : GARD*  
*Arrondissement : (Le) Vigan*  
**SAINT HIPPOLYTE DU FORT - SYMTOMA**

Séance du jeudi 20 mars 2025

Délibération N° DE\_005\_03\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
30	19	21
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
21	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt mars deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle de la Mairie), sous la présidence de Monsieur Pierre COMPAN (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES).

Présents : Monsieur Pierre COMPAN (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Madame Laurette ANGELI (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Monsieur Bernard BORDARIER (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Monsieur Robert CONDOMINES (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Fabien CRUVEILLER (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Jean-Louis CUENOT (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Lucas FAIDHERBE (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Emmanuel GRIEU (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Lionnel JEAN (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Ghislain PALLIER (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Regis VALGALIER (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Monsieur Alexandre VIGNE (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Madame Françoise JUTTEAU (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Madame Fernande BEZZINA (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Guy JAHANT (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Jean-Louis CAUSSE (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Joël POVREAU (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Nicolas DREVON (C C PIEMONT CEVENOL), Madame Isabelle BAILLY CAMPREDON (C C PAYS VIGANAIS)

Représentés : Monsieur Michel FOUGAIROLLE (C C PIEMONT CEVENOL) représenté par Monsieur Lionnel JEAN (C C PIEMONT CEVENOL), Madame Laetitia GIBERGUES (C C PIEMONT CEVENOL) représentée par Monsieur Robert CONDOMINES (C C PIEMONT CEVENOL)

Absents et Excusés : Monsieur Lmeke AARAB (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Patrick BOURDIN (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Jean BURDIN (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Bruno CANARD (C C CEVENNES GANGEOISES

-SUMENOISES), Madame Simone CAUMON (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Christian CLAVEL (C C PIEMONT CEVENOL), Madame Valerie MACHECOURT (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Joël ROUDIL (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Cedric RICO (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Jean-Pierre ZUCCONI (C C PIEMONT CEVENOL), Madame Martine DURAND (C C PAYS VIGANAIS), Madame Sabine GRZYB (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Marc WELLER (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur François ABOU (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Madame Irene LEBEAU (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Madame Madeleine MACQ (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Monsieur Jacques HILAIRE (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Madame Mary-José AGRANIER (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Bernard CAUMON (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Guilhem CHAFFIOL (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Michel FRATISSIER (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Jean-François MOLIERES (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Madame Muriel SANTNER (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Madame Elisabeth THEROND (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Madame Stephanie LAURENT (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Michel SALA (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Serge SEMENOFF (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Jacques DAUTHEVILLE (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur David FURESTIER (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Jean-Marie CASTELLVI (C C PIEMONT CEVENOL), Madame Catherine MARTIN (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Laurent GAUBIAC (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Cyril BRESSET (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Dominique GAZAIX (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Denis SAUVEPLANE (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Lionel GIROMPAIRE (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Jules CHAMOIX (C C PAYS VIGANAIS), Madame Chrystèle ROSELET (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Jérôme SAUVEPLANE (C C PAYS VIGANAIS)

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Regis VALGALIER (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES) est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

### **Objet : PARTICIPATIONS FINANCIERES 2025**

Le Président, expose à l'assemblée délibérante la nécessité de fixer le montant de la participation des adhérents suite au vote du Budget Primitif.

Conformément au mode de calcul de l'année précédente, le président propose une participation 2025 scindée en une part fixe de 20.25216516€ par habitant

(selon le recensement INSEE en vigueur au 1er janvier 2025 - population municipale) correspondant globalement aux frais de structure du syndicat mixte, et une part variable dite « incitative » correspondant aux coûts des prestations assurées par le syndicat mixte et directement proportionnelle aux quantités de déchets résiduels (ordures ménagères et encombrants de déchèteries) et recyclables (sacs et bacs « jaunes », verre et cartons de déchèteries) produits par chaque adhérent durant l'exercice 2024. Le montant global est fonction du projet de Budget Primitif 2025 adopté préalablement.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, approuve à l'unanimité des présents, approuve le montant des participations 2025 tel que détaillé dans l'annexe jointe.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Pierre COMPAN (C C CEVENNES  
GANGEOISES -SUMENOISES)  
Président de séance

Monsieur Regis VALGALIER (C  
C CAUSSE AIGOUAL TERRES  
SOLIDAIRES)  
Secrétaire de séance

*République Française*  
*Département : GARD*  
*Arrondissement : (Le) Vigan*  
**SAINT HIPPOLYTE DU FORT - SYMTOMA**

Séance du jeudi 20 mars 2025

Délibération N° DE\_006\_03\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
30	19	21
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
21	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt mars deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle de la Mairie), sous la présidence de Monsieur Pierre COMPAN (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES).

Présents : Monsieur Pierre COMPAN (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Madame Laurette ANGELI (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Monsieur Bernard BORDARIER (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Monsieur Robert CONDOMINES (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Fabien CRUVEILLER (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Jean-Louis CUENOT (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Lucas FAIDHERBE (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Emmanuel GRIEU (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Lionnel JEAN (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Ghislain PALLIER (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Regis VALGALIER (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Monsieur Alexandre VIGNE (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Madame Françoise JUTTEAU (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Madame Fernande BEZZINA (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Guy JAHANT (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Jean-Louis CAUSSE (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Joël POVREAU (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Nicolas DREVON (C C PIEMONT CEVENOL), Madame Isabelle BAILLY CAMPREDON (C C PAYS VIGANAIS)

Représentés : Monsieur Michel FOUGAIROLLE (C C PIEMONT CEVENOL) représenté par Monsieur Lionnel JEAN (C C PIEMONT CEVENOL), Madame Laetitia GIBERGUES (C C PIEMONT CEVENOL) représentée par Monsieur Robert CONDOMINES (C C PIEMONT CEVENOL)

Absents et Excusés : Monsieur Lmeke AARAB (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Patrick BOURDIN (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Jean BURDIN (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Bruno CANARD (C C CEVENNES GANGEOISES

-SUMENOISES), Madame Simone CAUMON (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Christian CLAVEL (C C PIEMONT CEVENOL), Madame Valerie MACHECOURT (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Joël ROUDIL (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Cedric RICO (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Jean-Pierre ZUCCONI (C C PIEMONT CEVENOL), Madame Martine DURAND (C C PAYS VIGANAIS), Madame Sabine GRZYB (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Marc WELLER (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur François ABOU (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Madame Irene LEBEAU (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Madame Madeleine MACQ (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Monsieur Jacques HILAIRE (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES), Madame Mary-José AGRANIER (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Bernard CAUMON (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Guilhem CHAFFIOL (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Michel FRATISSIER (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Monsieur Jean-François MOLIERES (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Madame Muriel SANTNER (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Madame Elisabeth THEROND (C C CEVENNES GANGEOISES -SUMENOISES), Madame Stephanie LAURENT (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Michel SALA (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Serge SEMENOFF (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Jacques DAUTHEVILLE (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur David FURESTIER (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Jean-Marie CASTELLVI (C C PIEMONT CEVENOL), Madame Catherine MARTIN (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Laurent GAUBIAC (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Cyril BRESSET (C C PIEMONT CEVENOL), Monsieur Dominique GAZAIX (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Denis SAUVEPLANE (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Lionel GIROMPAIRE (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Jules CHAMOIX (C C PAYS VIGANAIS), Madame Chrystèle ROSELET (C C PAYS VIGANAIS), Monsieur Jérôme SAUVEPLANE (C C PAYS VIGANAIS)

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Regis VALGALIER (C C CAUSSE AIGOUAL TERRES SOLIDAIRES) est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

### **Objet : CREATION DE POSTE**

Le Président rappelle à l'assemblée délibérante que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le Président rappelle que lors de la réunion du Débat d'Orientation Budgétaire du

27 février dernier, à Cazilhac, il a présenté à l'assemblée délibérante le projet de créer un poste à mi-temps pour s'occuper du suivi des composteurs collectifs. Ce projet a été approuvé par l'ensemble des délégués présents. Mais lors des échanges préalables, le Président de la Communauté de communes de Piémont Cévenol a fait remarquer qu'un poste d'ambassadeur de tri serait également souhaitable compte tenu de la méconnaissance des consignes de tri d'une partie de la population. Il s'agirait alors de travailler au plus près des habitants sur les consignes de tri.

Le Président, pour répondre à cette demande, propose de passer le mi-temps évoqué lors du DOB à un poste à temps complet. L'agent à recruter aurait principalement la charge du suivi des composteurs collectifs répartis sur le territoire syndical (entretien des bacs de compostage, mélange des matières, retournement, apport de broyat, retrait des indésirables, passage en maturation, ...) et, compléterait cette mission par une fonction d'« ambassadeur de tri » (sensibilisation en porte à porte ou lors de réunions publiques ou par la tenue d'un stand d'informations sur les marchés ou divers évènements).

Le contrat envisagé serait un Contrat à Durée Déterminée à temps complet de deux ans à compter du 12 mai prochain si possible, reconductible si besoin, dans la limite des règles de la fonction publique territoriale.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des votants :

**DECIDE** : de créer un emploi sur la base d'un Contrat à Durée Déterminée à temps complet de deux ans pour effectuer le suivi des composteurs collectifs répartis sur le territoire syndical (entretien des bacs de compostage, mélange des matières, retournement, apport de broyat, retrait des indésirables, passage en maturation, ...) et, avoir une fonction d'« ambassadeur de tri » (sensibilisation en porte à porte ou lors de réunions publiques ou par la tenue d'un stand d'informations sur les marchés ou divers évènements), à compter du 12 mai prochain si possible, reconductible si besoin.

**AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

**LA DEPENSE** correspondante est inscrite au chapitre 012, article 64131 du budget primitif 2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Pierre COMPAN (C C CEVENNES  
GANGEOISES -SUMENOISES)  
Président de séance

Monsieur Regis VALGALIER (C  
C CAUSSE AIGOUAL TERRES  
SOLIDAIRES)  
Secrétaire de séance